

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-2628

présenté par

M. Potier, M. Bouillon, M. Garot, M. Jean-Louis Bricout, M. David Habib, Mme Rabault,
M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Carvounas, M. Alain David,
Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert,
M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont,
Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du
groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 18

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 176 :

«

Émissions de CO2 (en grammes par kilomètre)	Tarif 2020 (en euros)
Inférieur à 110	0
110	50
111	75
112	100
113	125
114	150
115	170
116	190
117	175
118	190
119	195
120	210
121	225
122	250
123	265
124	290
125	325
126	370
127	455
128	560
129	627
130	678
131	725
132	773
133	2 148
134	2 344
135	2 552
136	2 772
137	3 008
138	3 258
139	3 522
140	3 802
141	4 098
142	4 410
143	4 740
144	5 088
145	5 452
146	5 836
147	6 238

148	6 662
149	7 104
150	7 568
151	8 052
152	8 558
153	9 086
154	9 636
155	10 210
156	10 808
157	11 430
158	12 078
159	12 750
160	13 448
161	14 172
162	14 924
163	15 702
164	16 508
165	17 342
166	18 206
167	19 100
168	20 022
169	20 976
170	21 960
171	22 976
172	24 024
Supérieur à 172	25 000

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement double les montants du malus, prévus à l'article 18, à partir de 133 g/km d'émissions de CO₂.

L'objectif est de dégager un rendement supplémentaire d'environ 1 milliard d'euros de recettes (en prenant en compte une baisse des ventes de certains véhicules polluants).

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), en 2018, les Français ont continué à plébisciter les SUV (Sport Utility Vehicle) et autres véhicules tout terrain qui sont plus lourds et plus consommateurs de carburant que les berlines. Ces véhicules émettent donc davantage de dioxyde de carbone (CO₂). L'an dernier, ils ont représenté plus d'un tiers des ventes françaises. Soit 36,2 % en 2018 contre 32,3 % en 2017.

Lancé en 2008 dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le système du bonus/malus automobile n'a cessé d'évoluer au fil des années. Dans le projet de loi de finances pour 2020, avant l'entrée en vigueur de la bascule vers les nouvelles méthodes européennes de détermination des émissions de CO₂, le Gouvernement propose une taxe moyenne de 1 074 € sur les SUV (qui émettent en moyenne 133 g/km).

Nous craignons qu'en l'état, cette taxe ne soit suffisamment dissuasive. C'est pourquoi nous proposons de la doubler à partir de 133 g/km d'émissions de CO₂ (correspondant donc à la moyenne d'émissions de la gamme SUV).

Parmi les dix voitures les plus vendues en France en 2018, seuls deux modèles seraient concernés par cet amendement : l'ancien modèle de la Peugeot 308 (la 8^{ème} voiture la plus vendue) et certaines motorisations de la Dacia Duster (la 9^{ème} voiture la plus vendue). Des motorisations moins polluantes de ces deux modèles existent sur le marché. Le consommateur dispose donc d'alternatives (qui ne sont pas concernées par l'augmentation proposée par cet amendement), ce qui permettra de ne pas pénaliser davantage les fabricants.

Alors que le Gouvernement prévoyait, avant le mouvement des « gilets jaunes », d'augmenter le prix d'un litre de gazole de plus de six centimes et celui d'un litre d'essence de près de trois centimes, plutôt que de taxer davantage la consommation de carburant, il serait certainement plus efficace et moins onéreux à terme pour le consommateur de reporter cette hausse sur l'acquisition du véhicule. En effet, la taxe carbone, qui est rarement pris en compte au moment de l'acquisition, a tendance à créer des « prisonniers énergétiques » : une fois que le véhicule a été acheté, on n'a pas d'autre choix que de l'utiliser, malgré le prix élevé de l'essence.

C'est pourquoi, plutôt que de taxer davantage la consommation de carburant, nous proposons de renforcer de manière importante la taxation de l'acquisition des véhicules les plus polluants.

La prévision de recettes du dispositif gouvernemental s'établit à 686 millions d'euros en 2020. Cet amendement, qui double les montants du malus à partir de 133 g/km d'émissions de CO₂, pourrait engendrer environ 1 milliard d'euros de recettes (en prenant en compte une baisse des ventes de certains véhicules polluants).